

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

BRIND-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-BOULE	PARIS et autres Départements
Us. An. 2 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Us. An. 2 fr 50

ÉCROS DE LA SEMAINE

23 Janvier — Mort du prince Baudouin, fils du comte de Flandre, veuve du roi des Belges et héritier du trône de Belgique.

— Arrestation des assassins de la veuve Dessaigne, de Courbevoie.

— Après le vote par la chambre, d'un secours de 6 millions pour venir en aide au malheureux, la Presse parisienne, ouvre une souscription publique qui donne des résultats importants.

24 Janvier — Incendie considérable à Lyon.

— Meurtre commis sur un jeune homme par un individu qui avait une querelle avec la mère du pauvre garçon, à Bully (Loire)

— Un boulanger de la Rochette près de Chabéry est empoisonné par sa femme.

— Terrible drame de jalousie à Alger, entre un jeune homme de 28 ans et sa maîtresse.

— L'interdiction par la censure de la pièce la *filie Elisa*, donne lieu à la chambre a une interpellation de M. Millerand.

25 Janvier — La continuation du dégel donne lieu sur plusieurs points de la France, à des inondations qui causent des dégâts considérables.

— Le drame de Ville-d'Avray se termine par un verdict condamnant Wladimiroff à vingt ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

— Une élection municipale de protestation, nomme à Chantilly, comme conseillers municipaux, MM. Carnot, de Freycinet, Le Roux, Constans, Laurenceau et Poubelle.

— Drame conjugal à Clermont-Ferrand.

26 Janvier — Le 2^e représentation de Thermidor donne lieu à la Comédie française, à une manifestation inattendue, hostile à la pièce de M. V. Sardou

27 Janvier — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, d'accord avec le ministre de l'Intérieur interdit les représentations de *Thermidor*.

M. Marius Giraud, médecin principal de la marine est écrasé par un train, près de Rouen.

— Crime suivi de vol, sur une octogénaire, à Péronne.

— Accident de chemin de fer près de Beaune (Côtes-d'Or). Un employé a les jambes coupées.

28 Janvier — Ouverture, à Paris, du concours général agricole.

— Drame conjugal à Betz près de Tours. Un mari jaloux tue sa femme à l'aide de son fusil.

— Assassinat d'un des employés de la direction du haras d'Arnac-Pompadour, par un des domestiques du haras.

L'assassin se suicide.

29 Janvier — L'interpellation de MM. Joseph Reinach, Henri Fouquier et Francis Charmes, sur l'interdiction de Thermidor, provoque plusieurs répliques de la part du Gouvernement qui obtient finalement le vote d'un ordre du jour de confiance.

— Une épidémie de fièvre typhoïde sévit à la caserne d'infanterie de marine de Pontanezon près de Brest.

— Incendie violent à Lyon. Le corps d'un des locataires est retrouvé carbonisé.

— Sur la déposition faite par le fossoyeur du village D'Audun-le-Roman on constate qu'une personne de cette localité a été enterrée vivante.

— Assassinat suivi de vol à Saint-James (Basses-Pyrénées) sur une femme sexagénaire.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le service des eaux qui a été interrompu dans ces derniers temps en différents points de la ville, par l'effet de la gelée, n'est pas encore complètement rétabli.

C'est particulièrement du côté où existe le télégraphe militaire souterrain

que les conduits sont le plus atteints par la gelée, car lors de l'établissement de la canalisation, il n'a pas été possible d'aller aussi profondément qu'il eût été nécessaire.

Les réservoirs qui sont placés sur la plate-forme de l'ancien château, à 170 mètres d'altitude ont eu aussi à éprouver les effets de ce rigoureux hiver; trois d'entre eux ont été gelés à la base, mais, fort heureusement, les six autres ont pu continuer le service d'alimentation de la ville.

— Aujourd'hui 1^{er} février, doit avoir lieu à 5 heures, l'assemblée générale annuelle de la Société de secours mutuels. Il sera rendu compte à cette séance, des opérations de la Société pendant l'année 1890. On procédera également à l'élection d'un vice-trésorier, en remplacement de M. Emilien Vincent qui a donné sa démission pour cause de changement de résidence.

La Société de secours mutuels, malgré le nombre relativement considérable de malades qu'elle a eu à secourir pendant le premier semestre de l'année dernière a résisté victorieusement à cette rude épreuve: Son capital de réserve dépasse actuellement le chiffre de 40,000 francs.

Les dépenses de l'année ont été de 3774 fr. 05; les recettes ont atteint la somme de 4748 fr. 55 cent. soit une bonification de 974 fr. 50 y compris l'encaisse au 31 décembre précédent.

415 malades ont été secourus et ont reçu 1205 journées d'indemnité de maladie, atteignant la somme de 4386 fr. 50 cent.

Le nombre des membres honoraires étant de 42 et celui des sociétaires participants, de 241; la Société se compose actuellement de 283 membres.

Comme on voit, cette belle et utile Société est toujours prospère.

— Un incendie qui aurait pu avoir de très graves conséquences, a éclaté jeudi soir vers six heures dans une des chambres de la maison habitée par M. Lefèvre entrepreneur de maçonnerie.

C'est par la cheminée de la buanderie où des femmes étaient occupées à laver, que le feu s'est communiqué à la chambre du 1^{er} étage dans un placard attenant à la cheminée et renfermant une grande quantité de linge.

La fumée épaisse qui se dégageait de ce foyer empêchait de pénétrer dans la pièce.

Les pompiers appelés en toute hâte ont eu rapidement raison de cet incendie, grâce à la sagesse de leurs manœuvres.

Les dégâts matériels sont évalués à environ deux mille francs.

— Les conscrits Dammartinois qui, en général, ne sont pas très friands des voyages maritimes, ont tiré cette année, du fond du sac, les numéros 1, 3, 4, 7, 18, 19, 20, 25, 26, 49, et 61.

Comme on voit, ils n'ont pas eu la main heureuse.

CLAYE-SOUILLY

Le mouvement de la population pendant l'année 1890, a subi l'évolution suivante:

Mariages	13
Naissances	48
Décès	51

ROUVRES

Le malheureux M. Riette dont nous avons signalé l'accident la semaine dernière, a succombé lundi. Il lui se une veuve et trois enfants.

MARCHÉ DU 29 JANVIER 1890

Dammartin

Pain	0 fr. 37 le kil
Beurre.	3 fr 20 >
Oufs	15 fr. 00 le 100

Claye

Pain	0 fr. 35 le kil
Beurre.	3 fr 30 >
Oufs	15 fr. 00 le 100

FAITS DIVERS

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Par suite du décès de M. Foucher de Careil, il y aura lieu à procéder à une nouvelle élection sénatoriale, qui, par décret de M. le Président de la République est fixée au 15 mars prochain.

Les conseils municipaux seront convoqués le 8 février prochain pour procéder à la nomination de leurs délégués.

Deux candidats sont dès maintenant en présence; ce sont: 1^o M. Delhomme républicain modéré, qui aux dernières élections a obtenu 425 voix contre son concurrent M. Regismansel qui en a obtenu 479. 2^o M. Gastellier, également républicain, Président de la Société d'agriculture de Meaux.

Quant aux candidatures de MM. Benoist de Lizy, Chazal et Dufraigne, rien encore n'est venu les confirmer d'une manière officielle.

DÉSERTEUR ET VOLEUR

MM. Prélat et Pélardy, commissaires de police, à Paris, recherchent activement le nommé Renoldi, soldat du 131^e de ligne, en garnison à Coulommiers. Renoldi, qui depuis le 18 janvier a disparu de son corps, a commis, à Paris, plusieurs escroqueries et vols. M. J., . . ., facteur des postes,



Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Notice :

17170

CB :

8896

SHAS



0 000000 088961

notamment, aurait été dévalisé par le soldat.

Il aurait en outre dérobé la montre et divers bijoux à un nommé R. . . .
(Le Reveil)

UNE ENFANT BRULÉ

Un épouvantable accident est survenu samedi soir à Meaux dans le petit pensionnat des Dames-Augustines de l'entrée de la rue Gambetta.

C'était au moment du coucher, une petite fille de 4 ans 1/2, nommée G.orgette Dufréne, venait de mettre sa chemise de nuit et se chauffait devant le poêle pendant qu'une religieuse arrangeait le lit de l'enfant, quand tout-à-coup la robe de l'enfant prit feu, et en une seconde la pauvre petite fut enveloppée de flammes et positivement grillée. Elle perdit d'un seul coup sa connaissance et ne la recouvra pas.

On se jeta sur l'enfant, on éteignit les flammes, on courut chercher le médecin; mais rien n'y fit: M. le docteur Vilpelle ne put que constater la mort.

Ce cruel événement impressionne péniblement notre ville.

(Journal de Seine-et-Marne)

UNE PLAISANTE PROTESTATION

Dans un de ses derniers numéros, le *Journal de Villers-Cotterets* annonçait avec un mécontentement légitime que le maire de cette ville venait d'être avisé par le directeur de l'asile des vieillards d'avoir à faire inscrire sur la liste des électeurs de Villers-Cotterets 765 pensionnaires du dépôt de mendicité.

Sans vouloir, attaquer en rien, la parfaite honorabilité d'un assez grand nombre de malheureux que l'adversité a mis dans l'impossibilité

de continuer à subvenir par eux mêmes aux besoins de leur existence, on peut admettre que par le seul fait d'être tombés à la charge de la nation, ils ont fait abdication de leurs droits civiques et renoucent, par conséquent, à prendre part par leurs votes à la direction de l'Etat, du département et même de la commune dans laquelle ils se trouvent relégués.

L'administration ne l'a pas entendu ainsi, et il en résulte que les 765 électeurs du dépôt de mendicité de Villers-Cotterets, que la loi rend inéligibles comme « individus dispensés de subvenir aux charges communales », seront appelés aux prochaines élections à nommer la municipalité qu'ils composent à leur gré, puisqu'ils forment la majorité des électeurs de la ville.

Le même fait s'est produit pour la commune de Gentilly, sur le territoire de laquelle se trouve l'hospice de Bicêtre. 200 pensionnaires de cet établissement ont du être inscrits sur les listes électorales. Il est bon de dire que le village de Gentilly compte 15000 habitants et que les 2000 nouveaux électeurs n'y forment pas là, comme à Villers-Cotterets, la majorité des électeurs inscrits. Or, il arriva ces jours derniers qu'une élection eut lieu à Gentilly; il s'en est suivi, croyons-nous, de compléter le Conseil municipal; les électeurs voulant protester contre la récente décision de l'administration ont élu conseillers municipaux: MM. Carnot, de Freycinet, Constans et Poubelle. Ils espèrent que cette petite manifestation, d'ailleurs très pacifique engagera la préfecture de police à revenir de son erreur et à faire plus de cas, à l'avenir de ce que nous autres *Ruraux* nous appelons nos prérogatives municipales.

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

IX

— SON ÉVASION DE LA BASTILLE —

LA LIGUE DU BIEN PUBLIC

(Suite)

Jean de Harnes et le batard Vigier proposaient de tuer le comte par sa femme ainsi que les autres gens qui leur pourraient nuire, et de tuer aussitôt à cheval; mais le comte déclara qu'il ne consentait jamais à commettre un meurtre pour recouvrer sa liberté qu'ensuite, il n'avait aucune ressource pour acheter de chevaux, sinon trois écus qu'il remit au batard.

Celui-ci répondit au comte qu'il disposait de cent écus pour parer aux premiers besoins et il fut convenu qu'il se rendrait à Reims pour faire acheter le cordage nécessaire.

Ce cordage qui mesurait trente-trois toises fut transporté secrètement à Dammartin et y demeura jusqu'au jour où il fut possible de l'introduire auprès du comte. Le batard Vigier fut chargé de cette opération délicate, ayant enroulé le cordage autour de son corps, sous ses vêtements, il se chargea d'un chevreau et de six lapins et pénétra ainsi dans la Bastille, à la vue de tout le personnel, qui ce jour-là, fit bonne chère.

Le cable ayant été câblé soigneusement, Guinot Vigier alla chercher des nouvelles dans le voisinage de la cour et apprit que le roi envoyait à Paris Charles de Melun avec mission de faire trancher la tête du comte. Il fut également chargé de dire à son maître que le duc de Berry l'engageait à s'évader au plus tôt et à le venir trouver pour se mettre à la tête d'une armée qui devait assiéger Paris.

Les quelques jours qui suivirent le retour de Guinot Vigier, furent employés à dresser l'itinéraire que suivrait le comte après son évasion et à prendre surtout des mesures pour assurer le succès de l'entreprise.

Enfin, le Samedi quatorze Mars 1664 jour fixé pour l'évasion, Guinot Vigier et Voyau d'Imonville, après avoir pris toutes les précautions nécessaires afin de faciliter la fuite du prisonnier et de dépister les recherches, se trouvèrent à la nuit, à l'endroit convenu et aperçurent bientôt Jean de Harnes, qui, de la fenêtre de la chambre du comte, s'assurait de leur présence.

Le temps était très froid et la neige tombait à gros flocons, ce qui n'empêcha pas Voyau d'Imonville de se déshabiller entièrement pour traverser à la nage le fossé de la Bastille et aller décrocher une barque amarrée à l'autre rive. Étant revenu avec cette barque vers son compagnon afin de se transporter avec lui sous la fenêtre par laquelle devait sortir son maître, Voyau avait eu à peine le temps de se rhabiller lorsqu'il vit descendre le noble prisonnier, suivi de Jean de Harnes qui s'était fait un cordage particulier avec les draps de lit du comte. Des chevaux avaient été attachés près de là: en un instant les montures furent dirigées au galop vers Charenton, puis dans la direction de Corbeil et de là au Vaudoué où Chabannes dispersa son escorte dans diverses directions, lui donnant rendez-vous à Nemours, où il la retrouva. De Nemours le comte de Dammartin se rendit avec sa compagnie, à Ferrières près de Montargis, s'y reposa un peu et repartit vers deux heures du matin pour Bonny, où il traversa la Loire, pour se rendre au Léré, lieu de rendez-vous des courriers.

des principaux membres de la Ligue du Bien Public.

(à suivre) E. L.

LAGNY-LE-SEC

(Suite)

En 1318. Robert d'Ivry, chevalier, sire d'Ossery et Guillaume d'Ivry, chevalier sire de Bordeigny, eurent un différend avec le commandeur de Lagny-le-Sec, au sujet d'une coupe de bois dans le chemin vert et la garenne de Lagny-le-Sec. (1)

On trouve le nom de Frère Clément Poisson, « commandeur de la maison et hospital de Lagny-le-Sec » en 1336. (2)

Le curé de Lagny-le-Sec percevait pour le prieuré de Saint-Christophe, les dîmes d'agneaux, coccons, pois, lins, chanvres, fèves, pois, vesces et autres menues dîmes, ainsi que la moitié des offrandes des messes des quatre fêtes annuelles de Noël, Pâques, la Pentecôte et de la Toussaint et aussi la moitié des chandelles et de l'argent de la fête de la Chandeleur. Il arriva qu'en 1455, le curé de Lagny-le-Sec, Messire Etienne le Barbier, perçut une partie des dîmes et refusa de les remettre au prieur de Saint-Christophe. Appelé devant le prévôt de Senlis, il persista dans son refus de se soumettre, mais lorsqu'il vit que l'affaire allait être jugée au Châtelet de Paris, il reconnut publiquement les droits du prieur de Saint-Christophe et l'acte qui en fut dressé reçut la validation du prévôt, le 5 août 1455.

La commanderie de Lagny-le-Sec devait annuellement, comme nous l'avons dit précédemment, cinquante muids de grain au prieuré de Saint-Christophe en Halatte. Dès l'année 1458

Jean le Roy, commandeur de Lagny-le-Sec avait obtenu du prieur de Saint-Christophe, que la redevance annuelle fut réduite à 23 muids de grains, pour une durée de trente années, à partir du jour de la Chandeleur. Cette importante diminution était basée sur ce que les dernières guerres avaient causé une grande misère dans le pays et par suite une réduction sensible des dîmes. La grange aux dîmes et une partie de l'habitation de Lagny-le-Sec avaient été brûlées. Les chevaliers devaient payer pour les arrérages éclus, une somme de soixante écus d'or, en monnaie à la valeur. Le délai expiré, la situation de la commanderie ne se trouva pas sensiblement améliorée par suite de nouvelles vicissitudes du règne de Louis XI. Geoffroy le Couturier qui était alors commandeur de Lagny-le-Sec, eut encore recours à la générosité du prieur de Saint-Christophe. « il remontra que depuis ledit accord fait, la grange et autres édifices audit Lagny le Sec estoient demourés sans réparer ne mettre sus et si estoient les dîmes diminuees et au moins nestoient pas en valeur et estoit ledit village de Lagny le Sec et tous les pays de France fort diminues et appauvris au moyen des guerres et divisions qui ont été durant le règne du feu roy Louys, que Dieu pardonne, requerant audit prieur et couvent qu'ils voulussent avoir sur ce regard et entretenir laditte modération et icelle continuer encore jusqu'à 32 ans. »

Zacharie Parent, prieur de St-Christophe se laissa encore attendrir et consentit à un nouvel arrangement qui réduisit son revenu à 29 muids de grain. L'acte fut dressé par Hugues Boyleau, licencié es

(1) — Archives Nat. parl. N. 101

(2) — Arch. Nat. cah. pal. N. 7

(3) — Cart. du prieuré de Saint-Christophe p. XXXVIII.

loix et décrets, lieutenant général de Monseigneur le bailli de Senlis (1)

(à suivre) E. L.

VOIE ROMAINE DE MEAUX A BAVAY

Sur l'ancienne voie de Meaux à Senlis au Nord de Meaux, sur le terroir de Chambry lieu dit la Ferme de Dampleger, il y a une autre voie Romaine qui y prend naissance; on l'appelle encore Chemin de Jules César.

Ce chemin se dirige sur Etrépiilly, et de là passe sur les terroirs de Vincy-le-Manœuvre, Acy-en-Multien, Betz, et de là à Villers-Cotterêts, Soissons en se dirigeant sur la frontière Belge, où il arrive et s'arrête dans le département du Nord, à Bavay, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Anvers.

La ville de Bavay est encore entourée de fortifications romaines, l'eau venant de vingt kilomètres était amenée dans les fossés par un aqueduc.

Au milieu de Bavay, à l'endroit où aboutissaient sept voies romaines, il y avait un monument construit en forme de pyramide par les Romains.

Ce monument est maintenant au musée de Douay, mais on l'a remplacé par une pyramide en 1872.

Voici l'inscription qui y est gravée:

« Ce monument a été réédifié en l'an 1872 au point central où aboutissaient les sept chaussées romaines dites de Brunehaut. Ces voies furent construites par Marcus Agrippa, lieutenant de Cesar, Auguste, vers l'an 25 avant Jesus-Christ et restaurées par la reine Brunehaut, morte en l'an 613. Ces voies se dirigeaient sur Soissons, Reims, Trèves, Cologne, Utrecht Tournay et Amiens. »

Cette pyramide est surmontée de la

statue de la reine Brunehaut, de grandeur naturelle, dans une attitude de fierté imposante le bras droit tendu, montrant le centre de la France.

A. MÉLAYE

AUX DAMES

Nous trouvons dans une revue anglaise les réflexions suivantes, qui ne manquent pas d'originalité:

Il y a trois choses auxquelles une femme doit ressembler et auxquelles aussi elle ne doit pas ressembler.

D'abord elle doit ressembler au limaçon qui garde constamment sa maison; mais elle ne doit pas, comme ce mollusque, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède.

En second lieu elle doit ressembler à un écho, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge; mais elle ne doit pas, comme l'écho, chercher à avoir toujours le dernier mot.

Troisièmement enfin, elle doit être, comme l'horloge de la ville, d'une exactitude et d'une régularité parfaite; mais elle ne doit pas, comme l'horloge, faire assez de bruit pour être entendue de toute la ville.



L'aventure s'est produite la semaine dernière dans une ferme des environs de Mitry:

Madame dit à son domestique:

Jean, Monsieur demande que vous atteliez bien vite, pour aller au chemin de fer!

Monsieur, attendant toujours et ne voyant pas venir sa voiture, se décide à aller à pied afin de ne pas manquer le train et en arrivant à la gare, tout essouffé, il aperçoit Jean, gravement assis sur son siège et attendant des ordres.

L. ÉTHIS

HORLOGER — BIJOUTIER
à SAINT-MARD (S-&M)

Montres en or et argent — Pendules
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-
argenterie.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Prime à tout acheteur au dessus de 10 francs
Achat d'Or et d'Argent

A VENDRE

un beau CHIEN caniche
noir, d'un an.

(S'adresser au bureau du Journal)

**BON PETIT FONDS
de COMMERCE**

de Nouveautés, Bonneterie,
Lingerie & Mercerie, avec ma-
tériel et marchandises.

MAISON, Grange et Jardin
le tout sis à Jully, et dépendant
de la succession de M. Juc'ier.

A ADJUGER

le Dimanche 8 Février 1890
à deux heures

à JULLY, en la salle d'école, par le
ministère de M^e DANGOISE, notaire à
Dammartin

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

AVIS M. L. CHIBON
tenant un cabinet d'affaires à Dammartin,
a l'honneur d'informer les ha-
bitants de la région qu'il a trans-
féré son bureau 21 rue des Oul-
ches, en la maison qu'habitait
autrefois M. Petit, greffier.



Ne faites pas réparer vos
Montres, Pendules, Bi-
joux, etc. sans avoir demandé
les Prix et apprécié le travail
de

L. MINOT

HORLOGER DE BESANÇON

ex-1^{er} Ouvrier de la M^e Boussion à Paris

N' PAS CONFONDRE !

S'adresser chez M. MATHIEUX à
SAINT-MARD. (Sne-&Mne).

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60
à DAMMARTIN (S-&M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoiles et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencemen
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de **BON MARCHÉ**.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. B. Lemeris.